



**Projet éolien participatif**

# **BILAN DE CONCERTATION PREALABLE**

Mai 2023

Rapport du 15 mai 2023

**opale**

# Sommaire

<b>I. Nancr'Eole : un projet participatif en développement depuis Septembre 2020</b> .....	2
I.1 Introduction.....	2
I.2 Un projet participatif.....	3
<b>II. Une démarche d'information et de concertation depuis le début du projet</b> .....	4
II.1 Consultation initiale, préalable à toute décision - Septembre/Décembre 2021 .....	4
II.2 Des supports d'information papier et électroniques .....	4
II.3 Médias locaux.....	5
II.4 Des réunions régulières avec les communes du territoire.....	6
<b>III. Mars - Avril 2023 : Concertation préalable au dépôt du projet</b> .....	6
III.1 Information des habitants sur l'organisation de cette concertation .....	7
III.2 Un dossier de concertation et des photomontages mis à disposition .....	7
III.3 Des permanences pour échanger avec les habitants.....	8
III.4 Modalités d'expression des avis.....	8
<b>IV. Analyse des résultats de la concertation préalable</b> .....	9
IV.1 Taux de participation aux permanences .....	9
IV.2 Un faible taux de recueil des avis.....	9
IV.3 Le positionnement des contributeurs .....	9
IV.4 Thèmes abordés par les contributeurs .....	10
IV.5 Evolution de la perception du projet depuis décembre 2021.....	10
<b>V. Eléments de réponse aux questions posées sur le projet Nancr'Eole dans les avis</b> .....	11

# I. Nancr'Eole : un projet participatif en développement depuis Septembre 2020

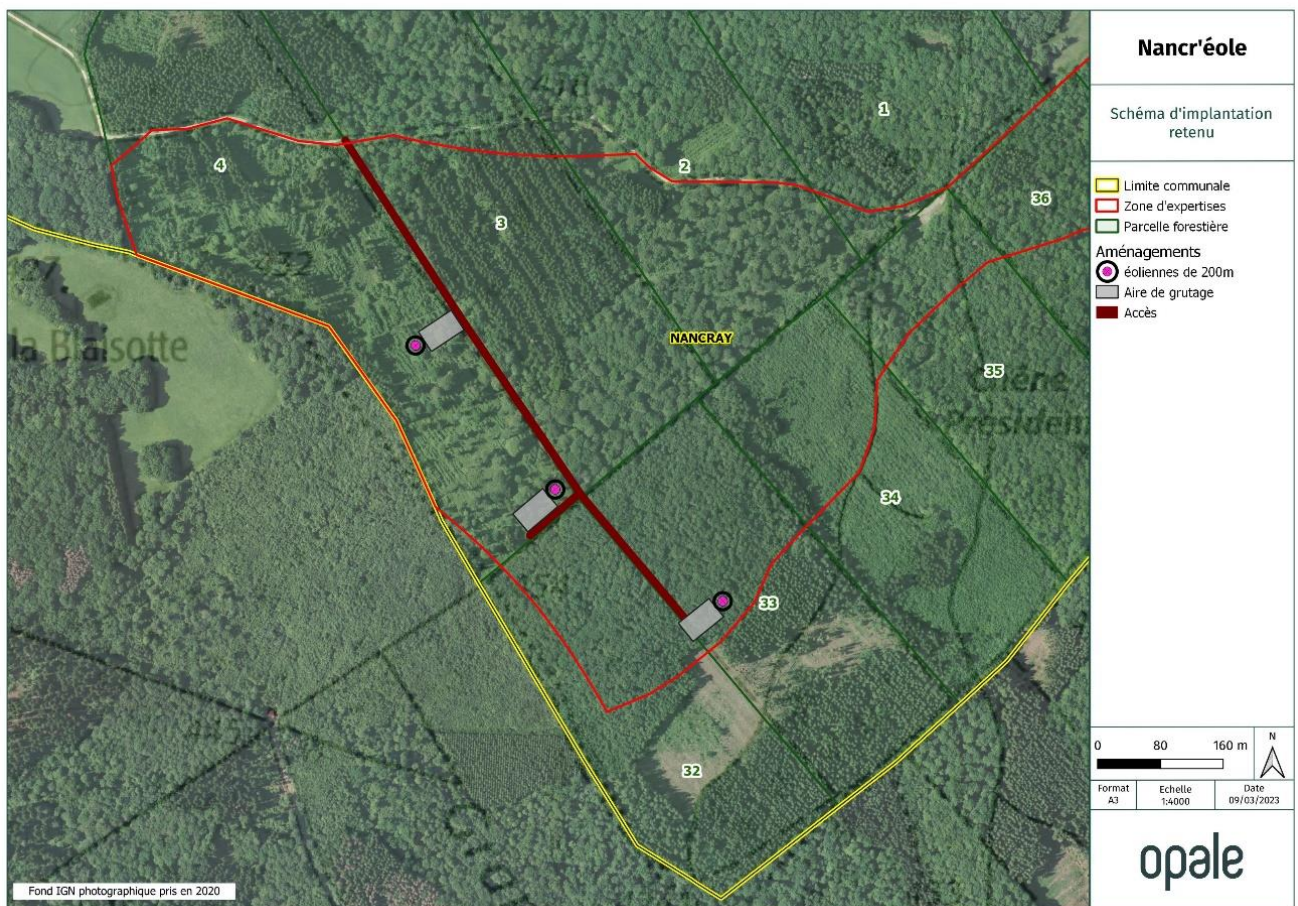
## I.1 Introduction

Le projet éolien Nancr'Eole a été initié en 2020 sur le territoire administratif de la commune de Nancray (25). Il prend place en forêt communale au lieu-dit « Derrière le Peu ».

Les études de développement ont été initiées en janvier 2022, à l'issue d'une première consultation des habitants et d'une délibération communale. Début 2023, l'ensemble des principales études de terrain ont été réalisées et un travail itératif avec les élus et l'ONF a permis de définir **un schéma d'implantation précis des trois éoliennes du projet**.

Gabarit des éoliennes :

- 200m de hauteur en bout de pale verticale
- 4.2MW de puissance installée unitaire, soit un parc éolien de 12.6MW.



Plusieurs paramètres clés ont été pris en compte dans ce travail de définition du schéma d'implantation des éoliennes :

- les contraintes aéronautiques
- les servitudes radio-électriques
- l'éloignement du périmètre présentent un fort taux d'indices karstiques
- la topographie du site
- le contexte forestier et les enjeux environnementaux

Le raccordement électrique du parc éolien se fera sur le poste de Palente ou des Prés de Vaux, à Besançon.

Le projet prévoit le défrichement maximal de 0.5 ha par éolienne, soit un total de 1.5ha, qui fera l'objet d'une compensation selon un coefficient de 2. Trois hectares seront ainsi replantés en forêt communale de Nancray.

Pour présenter et recueillir l'avis des acteurs du territoire sur les résultats de ces études et ce travail de conception du projet, une consultation préalable, sous forme de pré-enquête publique, a été organisée par les élus de Nancray et Opale du 17 mars au 5 avril 2023.

## I.2 Un projet participatif

La commune de Nancray et Opale ont souhaité, dès les premières réflexions, concevoir un projet participatif comme la Loi de transition énergétique pour une croissance verte le rend possible pour les Collectivités depuis 2015.

Ainsi, la commune de Nancray s'est associée à Opale EN pour devenir co-proprétaires de la société de projet Nancr'Eole. Ainsi, elle détient 20% des parts de la SAS, pour un risque financier limité à 2 000€.

A noter que l'ouverture du capital social du projet a également été proposé à l'ensemble des Communes limitrophes et Grand Besançon Métropole. Les discussions se poursuivent avec Gennes et GBM.

Dès l'autorisation du projet, la commune (et éventuellement les deux autres collectivités associées) pourra alors décider de conserver ses parts ou d'en vendre tout ou partie. Ces actions pourront alors être proposées à d'autres acteurs locaux : habitants, club de citoyens, entreprises locales, collectivités locales, etc.

Lors du financement du parc éolien, Opale s'est engagé à céder des parts supplémentaires. Ainsi, une levée de fond locale permettra à d'autres acteurs locaux d'investir. 40% du parc pourrait ainsi être détenu par des citoyens, collectivités, entreprises du territoire ; qui bénéficieront des retombées liées à la vente de l'électricité produite, et participeront à sa gouvernance tout au long de son exploitation.

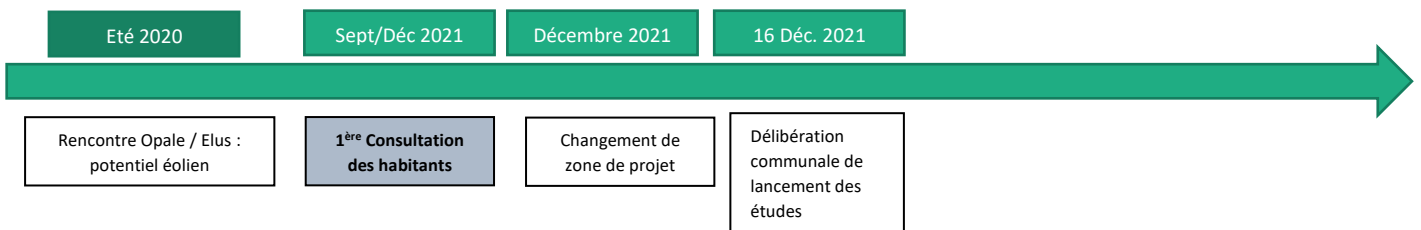
## II. Une démarche d'information et de concertation depuis le début du projet

Depuis les premières réflexions de la commune autour de ce projet, les élus de Nancray ont souhaité informer de façon régulière les habitants, recueillir leur avis et maintenir un véritable dispositif de communication actif pendant tout le développement du projet. Ainsi, de nombreux canaux d'information ont été mis en place depuis l'été 2020.

### II.1 Consultation initiale, préalable à toute décision - Septembre/Décembre 2021

A l'été 2020, alors que les élus ont été sensibilisés par Opale Energies Naturelles à un potentiel éolien sur leur territoire, ils ont souhaité intégrer dans leur réflexion et avant toute prise de décision une consultation des habitants.

La consultation initiale des habitants s'est déroulée en deux phases, du 27 septembre au 15 octobre 2021 ; puis du 26 novembre au 8 décembre 2021.



### II.2 Des supports d'information papier et électroniques

#### Des lettres d'information

Les réflexions sur le projet et l'organisation de la première consultation des habitants ont fait l'objet, d'une **première lettre d'information**, diffusée dans toutes les boîtes aux lettres des foyers de Nancray **en juin 2021**.



Pour informer les habitants de l'avancée du projet, **une seconde lettre d'information** a été diffusée dans les boîtes aux lettres en **juillet 2022**.

Elle présentait : le calendrier du projet, les études règlementaires ne cours, la pose du mât de mesure, le principe du modèle financier participatif, ainsi qu'une Foire aux Questions sur l'éolien.

Une **troisième lettre d'information** a été distribuée **en mars 2023** ; reprenant :

- Les modalités de la concertation préalable,
- Les retombées financières attendues pour la commune
- L'avancement du participatif
- L'emplacement des éoliennes et l'impact forestier
- 3 photomontages du projet
- Le calendrier du projet

### **Un site internet dédié au projet**

Pour continuer d'informer les habitants du territoire de l'avancée du projet, de façon régulière et complète, un site internet dédié à Nancr'eole a été mis en ligne en juillet 2022 :

<https://parc-eolien-nancray.fr/>

Le site propose différentes rubriques :

- **Acteurs du projet** : présentant la commune de Nancray, la société Opale EN, les experts indépendants intervenant dans le développement du projet ainsi que la gouvernance du projet.
- **Projet** : permet de préciser les spécificités du projet : le choix du site d'implantation, le détail des études effectuées sur la zone, des événements à venir et des actualités liées au projet.
- **Bénéfices locaux** : propose un focus sur les retombées économiques, le développement participatif, les mesures d'accompagnement et les retombées environnementales.
- **Concertation** : présente l'ensemble des actions d'information et de consultation mises en œuvre pendant tout le développement du projet. L'onglet Médiathèque recense l'ensemble des supports d'information papier édités et diffusés sur le projet (tel que les lettres d'information)
- **Généralités** : réponses aux questions les plus fréquemment posées autour de l'énergie éolienne et de la réglementation ICPE. Une page « liens utiles » est également proposée.

Il permet également, depuis sa mise en ligne d'échanger avec l'équipe chargée de la coordination du projet, grâce au formulaire de contact.

## **II.3 Médias locaux**

Les médias locaux sont un moyen d'informer le territoire de l'avancée du projet. Ils sont sollicités aux étapes clés ou assurent spontanément le suivi du projet.

Plusieurs articles ont été relayés depuis le début du projet dans des médias locaux divers : Est Républicain, Presse bisontine, France Bleu Besançon, France 3 Bourgogne- Franche-Comté, Radio Plein Air.



## II.4 Des réunions régulières avec les communes du territoire

Dans une démarche de construction d'un projet de territoire, les élus de Nancray et Opale ont souhaité informer activement les communes voisines et leur permettre d'être directement associées au projet.

Ainsi, une première réunion d'information s'est tenue le **9 mars 2022**. Les maires/adjoints des principales communes situées autour de la zone de projet étaient conviées à venir s'informer sur le contexte technique du projet, les retombées financières pour le territoire et le calendrier de développement.

Une seconde réunion entre la commune de Nancray et les communes avoisinantes qui le souhaitent s'est tenue le **18 mai 2022**. Elle a été l'occasion de détailler les modalités de suivi du projet et **les possibilités pour les communes de bénéficier des retombées financières qui pourraient être générées par le projet.**

Les communes avoisinantes ont été conviées à une troisième réunion d'information du projet le **14 mars 2023**. Ce temps d'échange, principalement entre les élus de Nancray et les élus de Bouclans et Gennes, seuls présents, a permis de présenter les résultats des principales études et le schéma d'implantation proposé, les photomontages illustratifs ainsi que le processus de consultation des habitants à venir.

## III. Mars - Avril 2023 : Concertation préalable au dépôt du projet

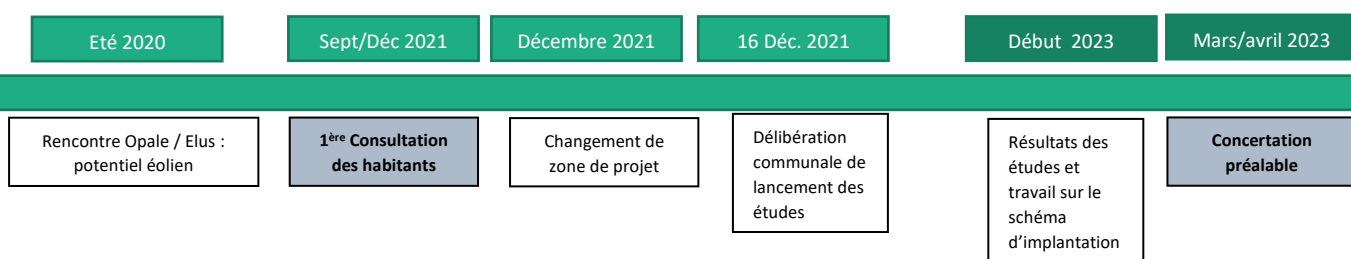
En mars 2023, après plus d'un an de développement, l'ensemble des résultats des études techniques, environnementales et paysagères ont permis aux élus de Nancray, à l'ONF et à Opale de travailler ensemble pour définir le schéma d'implantation des éoliennes.

En vue de présenter les résultats de ce travail au territoire, les élus et Opale EN ont alors souhaité organiser une concertation préalable.

Cette étape clé avait deux objectifs principaux :

- mettre à disposition des habitants l'ensemble des données environnementales et techniques disponibles à ce stade, présenter le schéma d'implantation retenu, et l'illustration de ce projet par plusieurs photomontages ;
- recueillir l'ensemble des avis émis par les habitants sur le résultat de ce travail.

Le bilan de cette concertation est rendu disponible sur le site internet du projet et en mairie de Nancray aux horaires d'ouverture habituels de la mairie.



### III.1 Information des habitants sur l'organisation de cette concertation

La tenue de cette concertation préalable, ainsi que ses modalités ont été communiquées au public plus de 15 jours avant le début, soit à partir du **1<sup>er</sup> mars 2023**.

Les habitants ont été informés de l'organisation de cette concertation et des moyens mis en œuvre pour qu'ils puissent y participer, par plusieurs canaux :

- **Un affichage** en mairie de Nancray, Gennes, Bouclans, Osse et La Chevillotte reprenant les objectifs et modalités de la concertation (cf. affiche ci-contre).

**AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE**  
En application des articles L121-171 et R121-19 du code de l'environnement.

**NANCR'ÉOLE**  
PROJET ÉOLIEN PARTICIPATIF

À leur initiative, la société Opale Energies Naturelles et la commune de Nancray engagent une concertation préalable ; ayant pour but d'informer les habitants du territoire au sujet du projet éolien Nancr'Éole et de recueillir leurs avis.

**LA CONCERTATION PRÉALABLE SE DÉROULERA DU VENDREDI 17 MARS AU MERCREDI 5 AVRIL 2023**

Pendant cette période, vous pouvez consulter le dossier de présentation du projet, et formuler votre avis :

- ▶ sur le site internet du projet : [parc-eolien-nancray.fr](https://parc-eolien-nancray.fr)
- ▶ en mairie de Nancray aux horaires habituels d'ouverture :
  - du lundi au vendredi de 9h à 12h
  - les lundi et mercredi après-midi, de 14h à 18h
  - les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> samedis du mois de 9h à 11h30

Les équipes d'Opale et les élus de Nancray se tiennent à votre disposition pour répondre à vos questions lors de permanences, organisées en mairie de Nancray, les :

- vendredi 17 mars 2023 de 17h à 20h
- mercredi 22 mars 2023 de 17h à 20h
- samedi 1<sup>er</sup> avril 2023 de 9h à 12h

Vous pouvez également envoyer votre avis, mentionnant votre nom et votre adresse, par courrier :

**Mairie de Nancray**  
Projet éolien  
Place de la mairie  
25360 NANCRAY

Dans un délai de trois mois après la fin de la concertation, un bilan sera publié sur le site internet du projet et disponible en mairie de Nancray.

- **Le site internet du projet** (<https://parc-eolien-nancray.fr/>) a été actualisé pour annoncer l'information dès la page d'accueil. La mairie de Nancray a également publié l'information sur son site internet (<https://www.nancray.fr/>)
- **Trois annonces légales reprenant les modalités de concertation** ont été publiées dans la presse locale :
  - Le 1<sup>er</sup> mars 2023, dans le quotidien **l'Est Républicain** ;
  - Le 1<sup>er</sup> mars 2023, sur le journal en ligne **Ma Commune Info** ;
  - Le 3 mars 2023, dans l'hebdomadaire **Terre de Chez Nous- Edition du Doubs**
- **Une lettre d'information** a été diffusée le 18 mars 2023 dans l'ensemble des boîtes aux lettres des habitants de la commune de Nancray (cf. Partie II.2. Lettre d'information) : [https://parc-eolien-nancray.fr/wp-content/uploads/2023/03/LETTRE-INFO-NANCREOLE\\_N%C2%B03\\_WEB.pdf](https://parc-eolien-nancray.fr/wp-content/uploads/2023/03/LETTRE-INFO-NANCREOLE_N%C2%B03_WEB.pdf)

### III.2 Un dossier de concertation et des photomontages mis à disposition

Un dossier de présentation du projet et un cahier des photomontages a été édité et mis à disposition du public : en mairie et sur le site internet du projet.

Il présentait la philosophie générale du projet et notamment les motivations des élus de Nancray dans le portage de ce projet ; les critères de choix de la zone d'études, les résultats des études environnementales, techniques et paysagères réalisées ; le travail itératif de définition du schéma d'implantation des éoliennes, les retombées financières attendues et le caractère participatif du projet, le planning, ainsi que les réponses clés aux principales questions sur l'énergie éolienne.



Le cahier des photomontages a été conçu pour que les habitants puissent se rendre compte de l'insertion paysagère du projet, dans un périmètre proche ou plus éloigné. Il a été présenté aux élus de Nancray lors d'un comité de pilotage en mars 2023, puis complété par d'autres points de vue à l'issue de ces échanges.

Ainsi, **18 photomontages étaient présentés**, selon deux angles :

- en panorama à 120°
- en zoomé à 50°

### III.3 Des permanences pour échanger avec les habitants

Trois permanences ont été organisées en présence des élus et de l'équipe d'Opale, les :

- Vendredi 17 mars 2023 de 17h à 20h
- Mercredi 22 mars 2023 de 17h à 20h
- Samedi 1<sup>er</sup> avril 2023 de 9h à 12h

Les élus et représentants d'Opale se sont tenu à disposition du public pour consulter ensemble le dossier de concertation et des photomontages et répondre aux questions posées.

### III.4 Modalités d'expression des avis

Durant les 19 jours de concertation préalable, le dossier présentant le projet était en libre accès en mairie de Nancray et disponible en ligne sur le site internet du projet.

Chacun avait alors la possibilité de le consulter et de formuler un avis sur le projet, via différents recueils :

- le site internet du projet, via un formulaire de contact. Les informations requises pour déposer un avis étaient les suivantes : Nom, Prénom, Commune de résidence, e-mail (facultatif)
- sur des registres papier, disponibles en mairie de Nancray, aux horaires d'ouverture habituels du secrétariat et, en plus, pendant les permanences en présence d'Opale EN
- via l'envoi d'un courrier postal, nominatif, adressé en mairie

## IV. Analyse des résultats de la concertation préalable

---

Les éléments présentés dans cette analyse proviennent exclusivement des avis formulés dans le cadre prédéfini de la concertation préalable.

Les moyens d'informations mis en œuvre ont permis une communication large sur le territoire. Cinq communes ont notamment procédé à un affichage en mairie, représentant un bassin de population de 3570 habitants.

### IV.1 Taux de participation aux permanences

Compte-tenu du bassin de population informé, une faible mobilisation des habitants a été constatée à l'occasion des trois permanences en présence de représentants d'Opale EN et des élus : 33 visiteurs répartis sur les 3 temps d'échange :

- 3 visiteurs lors de la permanence du 17 mars 2023
- 10 visiteurs lors de la permanence du 22 mars 2023
- 20 visiteurs lors de la permanence du 1<sup>er</sup> avril 2023

### IV.2 Un faible taux de recueil des avis

- Au total, **218 personnes se sont exprimées, provenant de 21 communes différentes, plus ou moins proches du site d'implantation des éoliennes** :
  - 112 habitants de Nancray ; soit 8% de la population de Nancray\*
  - 39 habitants des 4 communes limitrophes du périmètre (Gennes, la Chevillotte, Bouclans, Osse), soit 1.7% du bassin de population\*
  - 67 habitants d'autres communes

\* *pourcentages basés sur une population de 1300 habitants à Nancray, 350 à Osse, 160 à La Chevillotte, 690 à Gennes, 1070 à Bouclans*

**96% de la population du périmètre de la consultation (Nancray, Gennes, La Chevillotte, Bouclans, Osse) ne s'est pas exprimée sur le projet.**

### IV.3 Le positionnement des contributeurs

Sur les 218 avis recueillis :

- 47 avis sont positifs, soit 21% des avis exprimés
- 6 avis présentant des questions
- 165 avis sont négatifs, soit 75% des avis exprimés.

## IV.4 Thèmes abordés par les contributeurs

Les contributions ont été regroupées selon les thèmes abordés, présentés ci-après.

A noter que :

- 54 avis défavorables, **soit 33% des avis défavorables, ne sont pas argumentés**, mais se limitent à « Non aux éoliennes » ou « Non au projet ».
- De nombreux avis mentionnent plusieurs critères, détaillés ci-dessous

### Arguments mis en avant dans les contributions favorables au projet :

- L'intérêt pour la transition énergétique pour 91% des avis favorables
- L'intérêt pour les finances communales pour 27% des avis favorables
- A noter que 3 contributeurs ont souligné le choix du site d'étude et l'insertion paysagère

### Arguments mis en avant dans les contributions défavorables au projet :

- Impact visuel	34% des avis défavorables exprimés
- Risques d'impact sur la santé humaine	25%
- Aspect anti-démocratique des décisions communales sur le projet	20%
- Impact environnemental	19%
- Remise en cause de l'éolien en général	17%
- Impact acoustique du projet	14%
- Impact sur le Musée des Maisons Comtoises	11%
- Impact forestier	11%
- Risque de dévaluation immobilière des biens	10%
- Risque financier pour la commune	10%
- Remise en cause du choix de la zone de projet	10%
- Remise en cause du gisement en vent	8%
- Remise en cause du dossier & des photomontages	2%

Ce sont l'impact paysager et les risques d'impacts sur la santé humaine qui sont principalement mis en avant dans l'opposition au projet.

## IV.5 Evolution de la perception du projet depuis décembre 2021

Le bilan de la concertation initiale de fin 2021 est disponible sur le site internet du projet : [https://parc-eolien-nancray.fr/wp-content/uploads/2022/07/Nancray\\_Bilan-concertation\\_2021.pdf](https://parc-eolien-nancray.fr/wp-content/uploads/2022/07/Nancray_Bilan-concertation_2021.pdf)

- En 2021, seuls les habitants de Nancray ont été officiellement informés de cette concertation, soit environ 1300 personnes. Le périmètre d'affichage et d'information de cette seconde concertation était plus large, couvrant 5 communes, soit un bassin de population de 3750 personnes. Ainsi, naturellement, le nombre de personnes qui sont exprimés est en hausse (141 personnes en 2021, 218 en 2023)
- Toutefois, il est important de souligner que **le nombre d'habitants de Nancray qui se sont exprimés a diminué** : 134 habitants de Nancray s'étaient exprimés en 2021 ; 112 en 2023.

- En 2021, 5.5% des avis exprimés étaient positifs pour 21% des avis exprimés en 2023.
- Les principaux arguments de l'opposition au projet sont identiques entre 2021 et 2023 : l'impact paysager et impact acoustique.

## V. Éléments de réponse aux questions posées sur le projet Nancr'Eole dans les avis

---

*A noter que de nombreuses questions générales sur l'éolien ont déjà été abordées dans le bilan de la concertation initiale, les différentes lettres d'information ou sur le site internet du projet.*

*Sont précisées ici les questions propres au projet éolien Nancr'Eole ou encore non abordées dans les différents supports mentionnés ci-dessus.*

*Pour toute autre question, l'équipe d'Opale est joignable via le formulaire de contact, sur le site internet du projet : <https://parc-eolien-nancray.fr/contact/>*

### **« Avez-vous prévu d'engager une étude acoustique préalable pour simuler le niveau et la répartition des bruits dans les zones critiques du village ? »**

Une étude acoustique est une pièce réglementaire d'un dossier de projet éolien. Dans le cadre de Nancr'Eole, elle a été effectuée par un bureau d'étude indépendant, Gantha. A l'automne 2022, 6 sonomètres ont été placés en différents lieux d'habitations, situés à proximité de la zone d'étude. Ils ont été installés sur 2 périodes distinctes, permettant ainsi de couvrir tous les régimes de vent. Les niveaux acoustiques ont été relevés 24h/24 et pour chacun des points de mesure, les niveaux de bruits résiduels ont caractérisés par direction de vent, par vitesse de vent et par période nocturne ou diurne.

Après analyse de ces premiers niveaux de bruit, une simulation du bruit ambiant (avec les éoliennes) a été réalisée. Elle permet de s'assurer que les seuils d'émergence réglementaires sont bien respectés, de jour comme de nuit et quelques que soient les directions et vitesses de vent. Si certains points présentent un dépassement des seuils réglementaires, un plan de bridage des éoliennes (une réduction forcée de leur vitesse) est proposé par l'acousticien, intégré dans le dossier réglementaire et imposé par l'arrêté préfectoral d'autorisation du parc éolien.

Après la mise en service du parc éolien, une campagne de réception acoustique sera effectuée, sous contrôle de la DREAL afin de valider que les seuils d'émergences réglementaires effectifs sont bien respectés.

### **« Où sera raccordé le parc éolien de Nancray et où passeront les câbles ? »**

Deux solutions de raccordement du parc éolien Nancr'Eole, disposant d'une capacité suffisante sont situées à moins de 10km de la zone d'études : le poste de Palente ou le poste des Prés-de-Vaux. La liaison électrique se fera par des câbles enterrés dont le tracé et la mise en œuvre est traitée par Enedis, dès lors que le projet est autorisé.

Le câble partira de la structure de livraison, située à proximité de l'éolienne E1, puis sera enterré au droit du chemin empierré emprunté par les convois pour sortir de la zone de projet, avant de suivre les routes départementales qui rejoignent Nancray à Besançon.

**« Pourquoi le plan prévoit une si grande superficie pour 3 éoliennes ? »**

Dès les premières réflexions sur un projet éolien, l'emplacement précis des éoliennes n'est pas connu. C'est l'analyse et le croisement des résultats des différentes études sur un périmètre élargi qui permettent de définir un « schéma d'implantation ». Toutefois, le projet Nancr'Eole sera bien composé de 3 éoliennes, dont l'emprise nécessaire pour chacune n'excèdera pas un défrichement de 35ares.

Comme présenté pendant cette concertation préalable, la demande d'autorisation environnementale qui sera déposée aux Services de l'Etat à l'été 2023 prévoira bien l'installation de 3 éoliennes, soit une emprise totale du parc éolien (éoliennes + accès), de 1.5 ha.

**« Des alternatives au clignement rouge en période nocturne peuvent-elles être proposées ? »**

Dans le cadre du développement d'un projet éolien, puis de leur instruction par les services de l'Etat, l'armée et la Direction de l'aviation civile sont sollicités pour donner un avis, ainsi que leurs préconisations. De façon générale, ces deux instances mentionnent, pour tout projet éolien, l'obligation de la mise en place d'un balisage diurne et nocturne règlementaire, en application de l'arrêté du 23 avril 2018 relatif à la réalisation du balisage des obstacles à la navigation aérienne en vigueur.

Le Préfet est donc tenu de reprendre ces conditions dans son arrêté préfectoral et aux exploitants du parc éolien, de les mettre en application.

Toutefois, la filière éolienne, soutenue par le gouvernement, et l'armée et la DGAC travaillent à la mise en place de nouveaux systèmes de balisages nocturnes permettant de réduire l'impact visuel pour les riverains de parcs éoliens :

- réduction de l'intensité lumineuse en fonction de l'angle de site ou de la visibilité
- système de détection des aéronefs par radars, qui permet de déclencher le clignotement simplement au passage des avions.

**« Pourquoi les retombées financières ne sont pas partagées avec les communes impactées ? »**

Le projet Nancr'Eole a été réfléchi et conçu dans une logique participative, en vue de faire bénéficier l'ensemble des acteurs locaux des retombées financières. Ainsi l'ensemble des communes impactées par le projet éolien ont été conviés à plusieurs réunions de présentation et d'échange autour du partage de la valeur. Les élus de Nancray ont proposé deux dispositifs permettant aux communes d'être associées financièrement au projet : un possible prise de part des communes limitrophes dans le participatif ou un partage des mesures d'accompagnement avec les autres communes.

Seules la commune de Genes et la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole ont souhaité poursuivre les échanges en vue de saisir cette opportunité.

**« Quelles mesures compensatoires en faveur de la biodiversité seront engagées ? »**

Opale a confié à Envol Environnement la réalisation des expertises environnementales. Les mesures compensatoires en faveur de la biodiversité ne seront définies, si nécessaire, qu'après une caractérisation précise des impacts du projet, sur la base de l'implantation précise des éoliennes et après l'application des

mesures d'Évitement et de Réduction. Ce travail est donc en cours de finalisation et la définition de ces mesures sera précisée dans le Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale.

A noter que l'ensemble des rapports seront mis à disposition du public pendant l'enquête publique.

***« Un enfouissement des lignes électriques haute-tension (qui défigurent actuellement une partie du village) peut-il être envisagé ? »***

Dans le cadre d'un projet éolien, le porteur de projet participe financièrement à des actions visant à renforcer la politique de développement durable du territoire. Ces mesures d'accompagnement sont définies en concertation avec les élus et portent sur des thématiques liées au cadre de vie et aux économies d'énergie. L'enfouissement de lignes électriques peut bénéficier de ce financement. Actuellement, les élus de Nancray travaillent au recensement et à la priorisation de ces projets pouvant bénéficier des mesures d'accompagnement.

La liste précise de ces projets sera précisée dans le Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale.